

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 19 décembre 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 19/574 Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019.
- 19/575 Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil Municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 19/576 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**
Adoptée à l'unanimité Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.
- 19/577 Propriété Intellectuelle - Dépôt de marque auprès de l'INPI.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille utilise un vocable et des logos divers tant pour se désigner (Ville de Lille, Ville de Lomme, Ville d'Hellemmes), que pour des manifestations d'envergure locale, nationale, européenne ou internationale (Lille Plage, Bal à Fives, Braderie de Lille, ...). La Ville possède également un patrimoine bâti culturel important correspondant à différentes structures (Palais des Beaux-Arts, Musée de l'Hospice Comtesse, Maisons Folies, ...), images de marque de la collectivité. L'ensemble de ces vocables et logos relève de signes qui peuvent correspondre à des marques (article L. 711-1 du Code de Propriété Intellectuelle). Afin de garantir la pérennité et la propriété sur ces marques, un dépôt à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle doit être réalisé, et, ce, afin d'en assurer une protection juridique au titre de la protection de propriété intellectuelle pour les dix prochaines années.

19/578 **Organisation de réunions publiques dans le cadre des élections politiques - Elections municipales de mars 2020 - Conditions de mise à disposition des locaux communaux de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre des élections, des partis politiques ou des listes de candidats sollicitent la mise à disposition de locaux communaux pour l'organisation de réunions publiques. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de mise à disposition des partis politiques ou des listes de candidats des locaux communaux de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme pour l'organisation de réunions publiques préalablement aux élections municipales de mars 2020.

19/579 **Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et de transformation) pour l'année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et du paragraphe 2.1.2. du chapitre II de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et de transformation) pour l'année 2020 dans les conditions déterminées dans la présente délibération. Par ailleurs, en matière d'endettement, il est dressé un bilan de l'année 2019 et proposé une stratégie pour l'année 2020.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES

19/580 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Reconnue d'utilité publique et totalement indépendante, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) s'engage pour que les droits des accidentés de la vie soient respectés et qu'ils soient traités comme des citoyens à part entière. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Celle-ci sollicite la Commune pour une aide financière de 1.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

19/581 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat et le versement d'une subvention de 4.438,08 € à cette association.

19/582 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

19/583 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV) - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

L'association nationale CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.

19/584 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Suite à l'assemblée générale du 12 décembre 2018, le Conseil Départemental d'Accès au Droit a validé la création d'un point d'accès au droit au sein de la Commune associée d'Hellemmes. Une convention de labellisation de l'Espace Citoyen a été signée et a fixé la participation financière de la Commune aux actions développées par le CDAD du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord au titre de l'année 2020.

19/585 **Commune associée d'Hellemmes - Renouvellement de la convention et subvention à l'association pour le soutien scolaire APSCO au titre de l'année scolaire 2019/2020.**
Adoptée à l'unanimité

La Commune associée d'Hellemmes s'est vue proposer par l'APSCO (Association pour le Soutien Scolaire) lors de l'année scolaire 2018-2019 une action d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants d'âges élémentaires du quartier de l'Epine. Considérant la situation du quartier de l'Epine en Politique de la Ville, le savoir-faire reconnu de l'APSCO depuis de nombreuses années notamment sur le quartier de Fives, et l'adéquation de cette action avec les objectifs du Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes souhaite poursuivre cette initiative. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention ainsi que le versement d'une subvention de 3.500 €.

19/586 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention CAF - Prestation de Service CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance - Accompte pour l'année 2019.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Hellemmes, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales est prévu le versement d'une Prestation de Service aux associations, perçue par la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du 1^{er} acompte au titre de l'année 2019 pour l'association Graines d'Acacias et le Club Léo Lagrange.

19/587 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves du collège Saint Exupéry - Année 2019.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. Afin de l'aider dans son fonctionnement, l'association de parents d'élèves du collège Saint Exupéry a sollicité la Commune associée d'Hellemmes pour l'attribution d'une subvention de 800 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

19/588 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains - Année 2020 - la majorité**
Adoptée à la majorité **Convention entre l'association et la Ville.**

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2020. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Roger VICOT

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

19/589 **Commune associée de Lomme - Avance sur les subventions aux associations au titre de l'année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien à plusieurs associations, en leur versant une avance sur leur subvention 2020, d'un montant correspondant à 25 % de la subvention allouée au titre de l'année 2019. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subvention pour un montant total de 43.312,50 €.

19/590 **Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.**
Adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de la circulaire du 29 septembre 2015 et du modèle de convention annexé, une convention pluriannuelle d'objectifs et une convention annexe de mise à disposition de locaux ont été élaborées pour les associations reprises dans le tableau annexé à la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre la Ville et ces associations.

19/591 **Commune associée de Lomme - Rythme ma bibliothèque.**
Adoptée à l'unanimité

Ouverte en 2001, l'Odyssee s'est aussitôt démarquée grâce à son ouverture le dimanche matin. Il est proposé de poursuivre cette expérimentation d'extension des horaires d'ouverture d'un an renouvelable et adaptable après un bilan. De même, il est proposé de mettre en place une trieuse. L'ensemble de ces solutions répond au mieux aux attentes exprimées lors de l'étude de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'admettre les recettes en fonctionnement et en investissement.

19/592 **Commune associée de Lomme - Conventions d'objectifs et de moyens avec l'association "Premier pas" (RAMI - Multi-accueil collectif à la Maison de la Petite Enfance - Parcours éducatifs maternels).**
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération a pour objet le renouvellement d'une convention entre l'association Premier pas et la Ville, en lien avec trois lieux et actions : le Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes (RAMI), le multi-accueil et les parcours éducatifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention ainsi que les dépenses s'y rattachant.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

- 19/593**
Adoptée à l'unanimité
- Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**
- Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Wazemmes (3 demandes de subvention), Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande) et Vieux-Lille (1 demande).
- 19/594**
Adoptée à l'unanimité
- Politique de la Ville - Subventions à diverses associations.**
- La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme de cinq actions complémentaires, pour un montant de 66.000 €.
- 19/595**
Adoptée à l'unanimité
- Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés - Avenant à la convention entre l'association Lille Métropole tennis de table et la Ville.**
- La Ville de Lille souhaite contribuer à l'enjeu majeur du nouveau contrat de ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Ainsi la Ville propose de soutenir la création d'un poste d'adulte-relais et le renouvellement de cinq postes d'adultes-relais au sein de six associations. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'allouer des subventions à ces six associations et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs entre cinq de ces associations et la Ville, ainsi que celle d'un avenant à la convention entre l'association Lille Métropole tennis de table et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Lise DALEUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

19/596 Convention entre la Ville de Lille et l'association Citoyens pour le climat.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec l'association Citoyens pour le climat. Cette coopération vise à faire aboutir une démarche partagée énergie climat environnement santé définie au regard des thématiques suivantes prises solidairement : énergie, climat, environnement, santé, et dont les contours resteront à définir plus précisément par la suite.

NATURE EN VILLE

19/597 Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Acompte sur subvention Adoptée à pour l'exercice 2020.

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir la MRES dans le cadre de la convention de partenariat 2018-2020. Afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui œuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte sur subvention de 82.250 € pour l'exercice 2020.

ESPACES VERTS

19/598 Travaux d'aménagement des espaces verts de la Ville de Lille et des Communes Adoptée à associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert.

l'unanimité

Le marché portant sur les travaux d'aménagement des espaces verts de la Ville de Lille et des Communes associées Hellemmes et Lomme arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un marché à marchés subséquents sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, reconductible 3 fois (soit une durée globale de 4 ans). Il sera composé d'un lot unique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation et la signature du marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

19/599 **Dénomination des rues, places, squares et équipements.**

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, à la suite du travail réalisé par les Conseils de quartier et la Commission de dénomination des sites, la dénomination de plusieurs rues, places, squares et équipements situés dans les quartiers de Lille-Fives, Lille-Centre, Vauban-Esquermes et Wazemmes.

AMÉNAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES

19/600 **Requalification de la place du Maréchal Leclerc et de ses abords - Création d'un parc urbain - Etudes préalables suivies d'une concertation - Groupement de commandes entre la MEL et la Ville.**

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de réaménagement de son territoire, la Ville de Lille a engagé un programme ambitieux de transformation de ses espaces publics. La place du Maréchal Leclerc, située au cœur du quartier de Vauban-Esquermes, présente un profil où la voiture occupe aujourd'hui une place très importante, où les revêtements de sol sont dégradés et inconfortables et où le végétal, malgré des alignements d'arbres remarquables, est peu valorisé, alors même que cet espace accueille de nombreux publics. Ce site présente, en outre, des atouts qui, habilement valorisés, pourraient transformer ses usages. Afin de mettre à jour et valoriser ce potentiel, il a été décidé de la requalifier de façade à façade et d'y créer un parc urbain. Au regard de l'importance du projet, qui nécessite une réflexion sur un périmètre d'étude incluant également le boulevard Bigo Danel et la place Cormontaigne, il est proposé au Conseil Municipal d'engager des études préalables à la requalification de la place du Maréchal Leclerc et de ses abords, menées par les services de la MEL et de la Ville, suivie d'une concertation avec les habitants et usagers mi-2020, et de valider le principe d'un groupement de commande de maîtrise d'œuvre entre la MEL et la Ville.

19/601 **Etudes de maîtrise d'œuvre de conception d'espaces publics - Convention de**
Adoptée à **groupement de commandes entre la MEL et la Ville.**
l'unanimité

Régulièrement, la MEL et la Ville lancent conjointement des études de maîtrise d'œuvre pour la conception des espaces publics de la ville. Afin de disposer d'un outil facilement mobilisable, la MEL se dote d'un outil de commande publique qu'elle souhaite mettre à disposition des communes de la métropole. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville permettant la passation et l'exécution de marchés ayant pour objet des prestations de maîtrise d'œuvre en matière de conception d'espaces publics pour toute opération dont le coût d'objectif des travaux est inférieur à 3 M€ TTC et hors coût de maîtrise d'œuvre.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

19/602 **Illuminations 2019/2020 - Subvention à l'association Hourra Gand.**
Adoptée à
l'unanimité

L'Union Commerciale Hourra Gand souhaite participer directement à la création et à la concrétisation d'un projet d'éclairage festif dans sa zone de chalandise. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € à l'association Hourra Gand.

RÉDUCTION DES NUISANCES **ET DES RISQUES URBAINS**

19/603 **Caractérisation de la multi-exposition environnementale au sein de la Ville de Lille -**
Adoptée à **Exploration du potentiel de vulnérabilité et de résilience à l'échelle des quartiers -**
l'unanimité **Contrat de recherche et développement entre l'Université de Lille et la Ville.**

L'environnement est caractérisé par de nombreux déterminants tels que la qualité des milieux (eau, air sol), le cadre de vie (paysage, accès à l'offre de soins) et par des paramètres socio-économiques (dynamisme économique territorial, défaveur sociale, éducation). Les impacts de la qualité de l'environnement sur la santé sont difficiles à caractériser au regard des multiples aspects aussi bien néfastes que bénéfiques à prendre en compte. Face à cette situation, il est proposé de développer un partenariat de recherche avec le laboratoire de recherche de Génie Civil et géo-environnement - Sciences végétales et fongiques de l'Université de Lille afin de caractériser la multi-exposition au sein de la Ville de Lille à une échelle très fine telle que les quartiers, sous un angle novateur de la balance bénéfiques/risques. Il s'agit d'une démarche particulièrement innovante. Ce travail d'une durée de trois ans permettra ainsi à la Ville de Lille de dresser un état des lieux de la multi-exposition environnementale à l'échelle de chaque quartier. Il servira de base à la construction d'un plan d'actions Santé Environnement à l'échelle du territoire. Le travail engagé permettra notamment un suivi temporel de l'efficacité d'une action sur la balance bénéfiques/risques. Des livrables intermédiaires seront transmis à la Ville ainsi que trois documents synthétiques. Le coût total de cette étude est de 183.318 €. La Ville apportera un soutien financier de 35.000 € TTC par an, soit un soutien d'un montant total de 105.000 € TTC, correspondant à 57,34 % du coût total du projet. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la signature de ce contrat de recherche et développement entre l'Université de Lille et la Ville.

19/604
Adoptée à
l'unanimité

Projet Scol'air - Action "Environnement intérieur des piscines" - Subvention 2019 - Convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France et la Ville.

Afin de poursuivre la protection des publics les plus sensibles vis-à-vis de la pollution de l'air intérieur mais aussi du personnel, la Ville de Lille souhaite continuer le travail engagé dans les écoles et crèches en étudiant l'environnement intérieur dans des lieux encore peu, voire pas explorés jusqu'à présent au niveau local comme national, où des pollutions spécifiques pourraient être mises en exergue. C'est le cas des piscines, lieux fréquentés par des enfants et du personnel, dont la qualité de l'air fait l'objet d'une pollution spécifique et de la mise en œuvre d'une réglementation à l'échéance 2023. Des mesures de bruit viendront compléter cette qualification de l'environnement intérieur. La Ville souhaite donc investiguer deux établissements sur ce sujet avec le CEREMA dans le cadre de la convention générale signée en 2016, à savoir la piscine de Lille-Sud et la piscine de Lomme. Ce projet développé sur deux années intègre une analyse bibliographique, une analyse des deux établissements, une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur et du bruit. L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France souhaite accorder une subvention à la Ville d'un montant de 12.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville et l'ARS fixant les modalités de versement de cette subvention.

19/605
Adoptée à
l'unanimité

Service commun des carrières souterraines - Mise à disposition de la Ville des puits d'accès aux carrières souterraines et inspection des carrières souterraines - Convention entre les propriétaires de puits d'accès et la Ville.

Le service commun des carrières souterraines, dont la Ville de Lille est autorité de gestion, inspecte les carrières souterraines situées notamment à Lille et Hellemmes. Afin de pouvoir accéder aux carrières souterraines, l'utilisation d'un puits s'avère nécessaire et primordiale. Afin de pouvoir utiliser ces ouvrages appartenant à des propriétaires privés, il est proposé d'établir une convention entre chaque partie. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre les propriétaires privés de puits d'accès aux carrières souterraines et la Ville définissant les modalités de mise à disposition de la Ville des puits d'accès aux carrières souterraines et d'inspection de celles-ci.

19/606
Adoptée à
l'unanimité

Service commun des carrières souterraines - Mise à disposition de la Ville des puits d'accès aux carrières souterraines et inspection des carrières souterraines du Centre hospitalier universitaire de Lille (CHU) - Convention de partenariat entre le CHU de Lille et la Ville.

Depuis 2011, les services municipaux de Lille assurent la prévention et la gestion des risques liés aux carrières souterraines sur le territoire de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Depuis 2018, la Ville de Lille, autorité de gestion du service commun des carrières souterraines, assure ces mêmes missions à l'échelle de la MEL pour les onze communes confrontées à ce risque. Les principales missions de ce service commun des carrières souterraines sont ainsi d'élaborer et actualiser les cartes de localisation des carrières souterraines, d'assurer leur surveillance, de prévenir le risque et d'édicter des mesures préventives ou curatives adaptées pour réduire le risque. Dans ce contexte et pour assurer la réalisation de cette mission, il est nécessaire que le service commun des carrières souterraines puisse accéder à l'ensemble du territoire lillois, et notamment au domaine du CHU de Lille. Le caractère sensible et urbanisé, et donc vulnérable, de ces secteurs nécessite également une surveillance particulièrement accrue. Face à cette situation, la Ville de Lille et le CHU de Lille souhaitent développer un partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre le CHU de Lille et la Ville relative à la mise à disposition de la Ville des puits d'accès aux carrières souterraines et à l'inspection des carrières souterraines du CHU de Lille.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

- 19/607** **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**
Adoptée à l'unanimité
- Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées au titre des prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse pour les familles indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération.
- 19/608** **Actions éducatives - Subvention Ciné- vacances à Univers Cité - Subvention complémentaire au Centre Social Rosette de Mey.**
Adoptée à l'unanimité
- La Ville de Lille s'engage pour accompagner chaque enfant et chaque jeune à construire et réussir sa vie pour devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser. Dans le cadre de son Projet Educatif Global (PEG), la Ville souhaite construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant et conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture, du sport, du développement durable et du numérique. C'est pourquoi elle souhaite travailler en amont la programmation des séances de cinéma proposées aux enfants fréquentant les centres de loisirs, pour qu'elles soient adaptées à leur âge et à leur développement et qu'un travail puisse être fait avec les enfants sur le rôle de l'image. Pour ce faire, il est proposé un partenariat avec le Cinéma l'Univers pour les vacances de février et Toussaint 2020. 1600 enfants bénéficieront des séances ainsi préparées. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 8.939 € à l'association Univers Cité. Par ailleurs, lors du Conseil Municipal du 14 juin 2019, il a été voté par la délibération n° 19/275 le versement du solde de la subvention aux centres sociaux en fonction des effectifs enfants réalisés et déclarés par ces derniers pour l'année 2018. Or le Centre social Rosette de Mey a récemment informé la Ville qu'il avait commis une erreur dans le nombre d'effectifs enfants transmis pour 2018. Au regard des chiffres rectifiés, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 2.872 € afin de rectifier l'erreur de calcul constatée.

19/610
Adoptée à
l'unanimité

Cours d'écoles - Ateliers participatifs - Subvention à l'association Récréations Urbaines.

La Ville de Lille a fait de la politique éducative l'une des grandes priorités de son action. Dans le cadre du PEG, elle propose aux enfants des activités artistiques, sportives, culturelles et citoyennes favorisant leur épanouissement et leur ouverture au monde et contribuant ainsi à leur réussite scolaire. La Ville souhaite renforcer son action dans un lieu de vie aimé des enfants, la cour d'école. Trop souvent perçue comme un simple lieu de récréation, exutoire pour des enfants contraints en classe et/ou un terrain de pratiques sportives, la cour est en réalité un véritable lieu de socialisation et de vivre ensemble dans l'école. La Ville souhaite soutenir la mise en place d'ateliers participatifs dans le projet de dé-bétonisation des cours d'école afin de permettre aux usagers (équipe éducative et enfants) de réfléchir à leurs besoins et à la conception de leur cour d'école. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 13.000 € à l'association Récréations Urbaines qui accompagnera la communauté éducative sur la mise en place d'ateliers participatifs et apportera un agenda de solutions au sein de trois écoles lilloises.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

19/611
Adoptée à
l'unanimité

Projet Educatif Global / Lille Educ' - Subventions aux associations.

Dans le cadre du Projet Educatif Global, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à 8 associations, pour un montant total de 31.542 €.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

19/612 **Centre Social Intercommunal La Maison du Chemin Rouge - Animation globale -**
Adoptée à **Subvention exceptionnelle.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'apporter un complément exceptionnel à la subvention d'animation globale du Centre Social Intercommunal La Maison du Chemin Rouge à concurrence de 2.000 € pour l'aider à poursuivre ses activités dans un contexte financier difficile.

19/613 **Association Projet, Centre social - Maison de quartier du Faubourg de Béthune -**
Adoptée à **Avenant n° 2 au contrat d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise en date du**
l'unanimité **10 juillet 2015 entre l'association et la Ville.**

L'Association Projet, Centre social - Maison de quartier du Faubourg de Béthune est engagée dans un ambitieux projet en faveur de l'emploi des jeunes et relevant des fonds européens, fonds qui n'ont pas encore été versés au centre social. Dans ce cadre et par délibération n° 19/152 du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a suspendu le plan de remboursement du contrat d'apport en fonds associatif avec droit de reprise entre l'association et la Ville conclu le 10 juillet 2015 et dont l'échéance est fixée en 2022, et autorisé la signature de l'avenant n° 1 à ce contrat d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise fixant les nouvelles modalités de remboursement de l'apport. Cette décision devait s'appliquer après paiement par l'association de la somme de 30.000 €, en exécution du titre de recette n° 1656/2019 du 21 février 2019, correspondant à l'échéance 2018 du plan de remboursement. Devant les difficultés de trésorerie auxquelles le centre social fait face et à sa demande, il est demandé au Conseil Municipal de suspendre également le remboursement de l'échéance 2018 du plan de remboursement, d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 au contrat d'apport en fonds associatif fixant les nouvelles modalités de remboursement de l'apport et d'autoriser Madame le Maire à abroger le titre de recette n° 1656/2019 du 21 février 2019 d'un montant de 30.000 €.

MÉDIATION

19/614 Point d'accès au droit - Subvention au Conseil départemental d'accès au droit
Adoptée à (CDAD).
l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) une subvention de 7.000 € dans le cadre du Point d'accès au droit de la Lille.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

19/615 Délégation Droits de l'Homme et Lutte contre les discriminations - Subventions aux
Adoptée à associations.
l'unanimité

Il s'agit de la troisième répartition au titre de la délégation Droits de l'Homme et Lutte contre les discriminations pour huit actions et pour un montant total de 36.600 €.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

19/616 Personnes Agées - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2019 « Personnes Agées » à destination des associations œuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

19/617 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre des maraudes.

Adoptée à l'unanimité

Dans sa politique d'action sociale, la Ville de Lille soutient les associations lilloises qui assurent les maraudes auprès des plus démunis, notamment pendant la période hivernale. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations ayant répondu à l'appel à projets pour un montant total de 9.500 €.

19/618 Convention de partenariat pour l'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale sur la commune de Lille entre l'Etat, l'association France Horizon, le CCAS de Lille et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité, et compte tenu du bilan positif d'une première action sur l'année 2018, la Ville, associée à l'Etat, à l'association France Horizon et au CCAS de Lille, prévoit de renouveler le dispositif d'accueil dans le logement, sur la commune de Lille, pour 25 personnes reconnues réfugiées ou sous protection subsidiaire, ne disposant pas de logement et ayant besoin d'un accompagnement social vers et dans le logement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour l'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale sur la commune de Lille entre l'Etat, l'association France Horizon, le CCAS de Lille et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Franck HANOI

COMMERCE

19/619 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions aux Unions Commerciales.**
Adoptée à l'unanimité

En 2019, dans le cadre du PLA Commerce, l'Union des Commerçants et Artisans de Wazemmes Centre souhaite organiser une animation commerciale intitulée "Les dromadaires de Wazemmes". Elle s'associe à l'Union commerciale Gambetta et Halles pour une opération commune autour de Noël et de la fin des travaux du secteur Jules Guesde/Nouvelle Aventure. La déambulation de 2 dromadaires accompagnés de rois mages suivra le même parcours que celui organisé par l'Union commerciale Gambetta et Halles avec une troïka. Les 2 déambulations s'achèveront par un goûter sous les Halles de Wazemmes avec les habitants du quartier. Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 3.319,50 € au titre de la délégation Commerce. La subvention totale au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 1.991,70 €, dont 997,84 € pour la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de Wazemmes.

19/620 **Plateforme numérique Enjoy MEL - Mise à disposition du service - Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

La plateforme numérique Enjoy MEL, lancée en décembre 2016, contribue au dynamisme des villes, à l'attractivité de leurs commerces et la valorisation de leur patrimoine. Elle a permis de répertorier plus de 50 commerces du secteur Gambetta/Wazemmes fin 2017. Forte de cette expérimentation, la MEL a généralisé le service sur le territoire métropolitain dans le cadre de son schéma de mutualisation et a proposé aux communes l'expérimentation du service jusqu'en juin 2019. Par délibération du 28 juin 2019, la MEL a décidé de poursuivre la mise à disposition du service à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2020. A l'issue de cette période, la MEL procédera à une évaluation de l'outil afin de statuer sur la poursuite du projet et ses modalités de fonctionnement avec les communes du territoire métropolitain. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pour la mise à disposition du service Enjoy MEL pour l'année 2019-2020 entre la MEL et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

19/621 **Centre social et culturel Lazare Garreau - Opération "Fabrique des Sciences" - Subvention.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention au Centre social Lazare Garreau pour lui permettre de mettre en œuvre le projet "Fabrique des Sciences" qui consiste à proposer dans le quartier de Lille-Sud des espaces de découverte des nouvelles technologies par le jeu de l'expérimentation scientifique.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

19/622 **FEDER numérique 2 - Convention de partenariat entre la MEL et les communes partenaires du projet.**
Adoptée à l'unanimité

Suite au passage du dossier FEDER numérique 2 en Comité régional unique de programmation, il est demandé au Conseil Municipal de valider la signature de la convention de partenariat entre la MEL, chef de file, et les communes partenaires du projet, fixant le budget global des projets lillois et lommois à la somme de 641.458 € HT (162.356 € en investissement, 479.102 € HT en fonctionnement RH) et le montant de la subvention FEDER à la somme de 384.875 € HT (soit 60 % du montant des dépenses éligibles).

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

19/623 **Cinéma et audiovisuel - Subventions aux opérateurs culturels.**

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 108.000 €.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

- 19/624** **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes et d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et de valider les prêts effectués par anticipation. Il lui est également demandé d'approuver les termes des avenants portant modification des prêts consentis à The National Gallery, au Fresnoy et au Musée du Louvre-Lens et d'en autoriser la signature.
- 19/625** **Subventions aux opérateurs culturels.**
Adoptée à la majorité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 9.635.099 €, et d'autoriser la signature des conventions financières de diverses associations et la convention pluripartite d'objectifs de l'Aéronef.
- 19/626** **Convention cadre pluriannuelle 2020-2022 avec l'Institut Français.**
Adoptée à l'unanimité Dans un souci de développer sa politique culturelle et de soutenir les échanges artistiques internationaux, la Ville de Lille a tissé depuis 1999 un partenariat avec l'Institut Français. Cette collaboration, scellée par convention, a permis à de nombreux porteurs de projets de notre ville de développer leur diffusion internationale. Elle a également permis la création de partenariats durables entre les artistes lillois et les porteurs de projets internationaux et particulièrement avec nos villes jumelées. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

19/627
Adoptée à l'unanimité

Mécénat pour l'acquisition du portrait d'Etienne-Nicolas Méhul par l'artiste Louis-Léopold Boilly.

Le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Lille dispose d'une collection de 24 études de portraits préparatoire à l'atelier d'Isabey par Boilly. Afin d'enrichir ses collections, la Ville souhaite faire l'acquisition d'une œuvre de Louis-Léopold Boilly également préparatoire à ce grand chef d'œuvre : un portrait d'Etienne-Nicolas Méhul. Cette acquisition se réalise avec le soutien du Crédit Agricole, qui la finance intégralement. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le mécénat du Crédit Agricole d'un montant de 50.000 €.

19/628
Adoptée à l'unanimité

Palais des Beaux-Arts - Parrainage par les Editions FATON dans le cadre de l'exposition "Le rêve d'être artiste".

Afin de faire gagner en attractivité l'exposition "Le rêve d'être artiste" auprès des plus jeunes, le Palais des Beaux-Arts de Lille souhaite s'associer avec les Editions FATON, éditeur qui propose deux magazines de grand tirage à l'attention du jeune public et dédiés à l'art : Le petit Léonard et Olalar. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la signature de la convention de parrainage avec les Editions FATON.

19/629
Adoptée à l'unanimité

Partenariats avec l'Université de Lille et l'Université polytechnique des Hauts-de-France à des fins de recherche, de valorisation et de communication.

Dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel, le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Lille a affirmé son ambition de mener conjointement un travail de conservation et de valorisation de ses collections ainsi qu'un travail d'ouverture et d'implication de ses publics. Le déploiement de ce second volet peut trouver appui auprès d'un partenariat avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France et son laboratoire "de visu". Par ailleurs, un second partenariat avec l'Université de Lille est l'occasion de faire participer les étudiants du Master Patrimoine et Musées à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine. Les vidéos produites dans ce cadre pourront être utilisées par le musée à des fins de valorisation et de communication. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces deux partenariats.

19/630
Adoptée à l'unanimité

Musées - Partenariats tarifaires - Avenant à la convention de partenariat avec la MEL pour La C'Art - Convention de partenariat avec la MEL - Convention de mandat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille pour le City Pass.

Initié en 2013, le Pass Musée dématérialisé "la C'Art" permet un accès illimité aux équipements culturels participant à ce dispositif à tout détenteur de celui-ci. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes et autoriser la signature, d'une part, de l'avenant à la convention de partenariat passée avec la MEL par délibération n° 18/596 du 07 décembre 2018 afin d'accueillir 2 nouveaux membres et, d'autre part, de la convention de mandat avec l'office de Tourisme et des Congrès de Lille pour le City Pass.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

19/631 **Coopération Internationale et Européenne - Subventions à diverses associations et**
Adoptée **à fondations - Conventions d'objectifs.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 36.113 € à la Fondation de Lille, d'une subvention d'un montant de 25.000 € à l'association Cap Solidarités et d'une subvention d'un montant de 8.000 € à l'association Lianes Coopération, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre la Fondation de Lille et la Ville, et celle entre l'association Cap Solidarités et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Estelle RODES

PROJET ANRU

19/632 **Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**
Adoptée à **(NPNRU) - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la**
l'unanimité **Métropole Européenne de Lille.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL, intégrant le financement des projets de renouvellement urbain des secteurs Concorde au Faubourg de Béthune, ainsi que Jean-Baptiste Clément et Faubourg d'Arras à Lille-Sud. La convention fixe les engagements de l'ensemble des parties prenantes pour permettre la réalisation du projet à l'échelle métropolitaine et de chaque site de projet, avec notamment la description du programme d'actions, les objectifs de réussite et d'excellence, les conditions de réalisation des stratégies de reconstitution de l'offre locative sociale démolie, de relogement et de diversification, la description des engagements et des concours financiers de chaque partenaire, l'échéancier de réalisation des projets. Cette convention fera l'objet de deux étapes de rédaction et validation permettant in fine la contractualisation de tous les projets dans un document unique. La première étape, annexée à la présente délibération, concerne, pour Lille, les projets de Concorde au Faubourg de Béthune, ainsi que Jean-Baptiste Clément et Faubourg d'Arras à Lille-Sud. Elle permet la contractualisation d'une partie du projet métropolitain dont le montant global s'élève à 1,238 milliards d'euros HT. Le volet territorial de Lille contractualisé dans cette première étape représente un montant global de 256 M€. La participation de la Ville de Lille est fixée à un montant de 19.521.760 € HT (participation après subventions).

19/633
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - Concession d'aménagement - Convention de participation tripartite entre la MEL, la SPL Euralille et la Ville pour le versement d'une participation par la Ville de Lille à la réalisation du programme de la ZAC "Concorde".

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention tripartite entre la MEL, la SPL Euralille et la Ville de financement de la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Concorde, dont la première phase est financée dans le cadre du NPNRU, qui fixe les montants et modalités de participation de la Ville à cette opération. La concession d'aménagement est passée entre la MEL et la SPL Euralille pour une durée de 15 ans sur l'ensemble du site. Le bilan prévisionnel de l'opération est d'environ 90.787.000 € HT (euros constants) avec une participation des partenaires publics se décomposant comme suit : ANRU - 19.707.200 €, PIA - 1.000.000 €, Région - 4.000.000 €, MEL - 24.445.390 € HT pris en charge au titre de la participation aux équipements publics, échelonnés entre 2020 et 2030, et 1.764.080 € au titre des apports en nature. La participation de la Ville est fixée à 9.407.012 € HT, décomposés comme suit : 8.500.000 € HT, soit 10.200.000 € TTC affectés au financement d'ouvrages publics, au regard de ses compétences (espaces verts, plantations, éclairage public, mobilier urbain, etc.), échelonnés entre 2020 et 2030, et 907.012 € d'apport en nature de foncier.

19/634
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - PIA - Convention cadre de mise en oeuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive.

La Ville de Lille est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Villes durables et solidaires » organisé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), opérateur de l'Etat pour ce programme d'investissement d'avenir (PIA), avec le projet « Un quartier à santé positive » sur le secteur Concorde dans le quartier Faubourg de Béthune. Le projet est désormais dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle, dont le plan d'action est désormais validé dans son intégralité par l'ANRU, et rend ainsi possible la signature d'une convention cadre pour la mise en œuvre du projet d'innovation, objet de la présente délibération. La convention est signée entre l'ANRU et la Ville de Lille en tant que porteur de projet. Des conventions attributives de subventions (CAS) seront signées par la suite entre le Préfet de département et chaque maître d'ouvrage et fixeront le contenu détaillé de la mise en œuvre de l'action ainsi que les dépenses et recettes qui y sont rattachées, dans la limite des plafonds définis par la présente convention cadre. Les financements attribués par le PIA représentent au total 4.636.238 €, sachant qu'il s'agit d'un montant plafond. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention-cadre de mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive.

19/635 **Quartiers Lille-Moulins et Wazemmes - NPNRU - Volet Quartiers Anciens -**
Adoptée à **Concession d'aménagement - Convention de participation entre la MEL, la SPLA La**
l'unanimité **Fabrique des quartiers et la Ville.**

Dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), la MEL et la Ville de Lille ont présenté au comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) leur stratégie d'intervention pour la requalification des quartiers d'habitat anciens dégradés de Lille. Afin de mettre en œuvre les interventions sur les îlots anciens dégradés des quartiers de Wazemmes et Lille-Moulins, il a été décidé, par délibération n° 19 C 0401 du Conseil métropolitain du 28 juin 2019, d'attribuer une concession d'aménagement cadre pour la poursuite de la requalification des quartiers anciens de Lille à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) La Fabrique des Quartiers, et un premier marché subséquent pour traiter en priorité les quartiers Jules Guesde et Jacques Février. Certains équipements publics relèvent de la compétence de la Ville de Lille et doivent lui être remis conformément au programme des équipements publics et au montage de la concession "Poursuite de la requalification des quartiers anciens de Lille". Il est proposé que la Ville accorde à la concession une subvention d'un montant total de 1.800.000 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL, la SPLA La Fabrique des quartiers et la Ville fixant les modalités de versement de cette participation.

POLITIQUE DU LOGEMENT

19/636 **Subvention aux associations oeuvrant en matière de logement - Subvention**
Adoptée à **exceptionnelle à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) -**
l'unanimité **Avenant à la convention d'objectifs entre l'association et la Ville.**

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) organise un colloque national portant sur la colocation solidaire le 16 janvier 2020 à Lille. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 € pour soutenir l'évènement et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre l'association et la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

16

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Marc BODIOT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

19/637

Plan d'action de prévention - Subventions.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 3.438 € pour le collège Nina Simone et de 2.400 € pour la Maison de quartier les Moulins.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

19/638 **Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville de Lille et d'Hellemmes, Adoptée à l'unanimité du Centre Communal d'Action Sociale de Lille et d'Hellemmes et du Crédit Municipal de Lille - Convention financière 2020.**

La convention-cadre 2016-2020 conclue entre la Ville et le COS définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle prévoit la signature d'une convention financière annuelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention financière 2020 et d'autoriser le versement d'une subvention de 945.000 €.

19/639 **Plan d'actions de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap - Avenant n° 1 à la convention avec le FIPHFP (2017/2020).** Adoptée à l'unanimité

La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2019. Toutefois, l'intégralité des actions prévues dans la convention et les fiches qui y sont annexées ne pourra être mise en œuvre d'ici cette date. Aussi la Ville de Lille a sollicité la signature d'un avenant permettant de prolonger les effets de la (3^{ème}) convention avec le FIPHFP jusqu'au 31 décembre 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant.

RESSOURCES HUMAINES

19/640 **Ressources Humaines - Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes.** Adoptée à l'unanimité

Lors de la mise en œuvre de la paie des agents, certaines évolutions de situation ne sont pas prises en compte immédiatement et peuvent conduire à des régularisations les mois suivants. Néanmoins, au regard de ces situations personnelles, il arrive que les titres de recettes ou les ordres de reversement émis conduisent à de réelles difficultés humaines et sociales. C'est la raison pour laquelle certains agents sont amenés à présenter une demande de remise gracieuse partielle ou totale.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Xavier BONNET

POLITIQUE MÉMORIELLE

19/641 **Mise à disposition d'un monument aux morts à l'Union Nationale des Combattants de Lille - Fixation du tarif.**
Adoptée à l'unanimité

L'Union Nationale des Combattants - section Lille a sollicité la Ville de Lille pour la mise à disposition d'un monument aux morts désaffecté, sis boulevard du Maréchal Vaillant, afin d'y commémorer la mémoire des soldats français morts en opérations extérieures et des victimes civiles d'actes de terrorisme. Il est demandé au Conseil Municipal de mettre gracieusement à disposition le monument aux morts et d'autoriser la signature de la convention établie avec l'Union Nationale des Combattants-section Lille.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

- 19/642 Aides aux associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives, pour un montant total de 1.037.333 €.
- 19/643 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.**
Adoptée à l'unanimité
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville pour un montant total de 18.000 €.
- 19/644 Lille Métropole Basket SASP - Subvention pour missions d'intérêt général - Année 2020.**
Adoptée à l'unanimité
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention pour missions d'intérêt général au Lille Métropole Basket SASP d'un montant de 115.670 €.
- 19/645 Opération Lille Neige - Village d'hiver - Fixation des tarifs des droits d'accès aux patinoires - Approbation du règlement intérieur.**
Adoptée à l'unanimité
L'opération Lille Neige 2020 se déroulera du 1^{er} février au 1^{er} mars inclus. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification applicable pour l'opération Lille Neige 2020 et le règlement intérieur qui fixe les conditions de participation du public aux activités mises en place.
- 19/646 Piscines - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Année scolaire 2018/2019 - Admission en recettes.**
Adoptée à l'unanimité
Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en recettes le fonds de concours versé par la MEL au titre de l'aide au fonctionnement des piscines pour l'année scolaire 2018/2019.

UNIVERSITÉ ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

19/647

Adoptée à

l'unanimité

Subvention à l'Ecole Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France - Lille (ESMD).

La Ville de Lille soutient l'Ecole Supérieure Musique et Danse (ESMD) depuis sa création en 2013. Implantée au Conservatoire de Lille, ce pôle supérieur bénéficie également de la mise à disposition d'heures d'enseignants et de cours collectifs ainsi que de la mutualisation des salles de pratique et du parc d'instruments. Il est proposé au Conseil Municipal de compléter ce soutien avec une subvention de 115.000 €.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

FINANCES

19/648 **Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**
Adoptée à l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de matériels divers.

19/649 **Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur.**
Adoptée à l'unanimité

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur (sauf dans le cas des créances éteintes). Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 173.997,50 €.

19/650 **Association La Maison des Jeunes - Garantie d'emprunt accordée par la Ville à l'association - Mainlevée de l'inscription d'hypothèque constituée au profit de la Ville - Renonciation de la Ville à ses droits d'hypothèque.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille a accordé sa garantie financière à l'association La Maison des jeunes, par convention en date du 27 février 1998, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4.820.736 francs (734.916,47 €) servant à financer la réhabilitation du foyer des jeunes travailleurs situé rue Voltaire à Lille. L'association a consenti à la Ville de Lille, à titre de sûreté portant sur l'emprunt susvisé, une hypothèque conventionnelle de premier rang sur le bien immobilier de l'association sis 14, rue Voltaire à Lille. Le prêt susvisé a été entièrement remboursé par l'association sans que la Ville de Lille ait eu à recourir à sa garantie et sans que l'hypothèque ait été levée. Comme l'association n'existera plus au 1er janvier 2020 suite à sa fusion-absorption avec ARELI, il est demandé au Conseil Municipal de décider que la Ville de Lille donne mainlevée pure et simple de l'inscription hypothécaire mentionnée ci-dessus et renonce à ses droits hypothécaires.

**19/651 Exercice 2020 - Fiscalité directe locale - Information sur les bases prévisionnelles
Adoptée à la majorité 2020 et vote des taux 2020.**

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2020 a été arrêté à la somme de 163.966.649 €. Au vu des bases prévisionnelles, il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'exercice 2020.

**19/652 Gestion de la trésorerie - Recours à des ouvertures de lignes de trésorerie pour
Adoptée à l'unanimité l'exercice 2020.**

Pour financer ses besoins de trésorerie liés aux décalages entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses, la Ville de Lille envisage de contracter 50 M€ de ligne de trésorerie au cours de l'exercice 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, pour l'exercice 2020, des ouvertures de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 50 M€ et de charger le Maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base de ce montant maximum.

19/653 Actualisation des tarifs des services municipaux pour 2020.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal est seul compétent pour fixer les tarifs des prestations et services proposés par la Ville de Lille. Il délibère deux fois par an, en juin et en décembre, sur l'ensemble des tarifs municipaux. Des délibérations tarifaires spécifiques peuvent être présentées lors d'autres séances du conseil municipal que celles de juin et décembre pour : corriger une erreur (de tarifs, de libellés, de conditions d'application d'un tarif, etc.) dans les tarifs votés par le conseil municipal, lors de la séance antérieure, ou instaurer une nouvelle tarification (manifestation, événement, nouvelles activités, etc.). Les tarifs fixés par ces délibérations spécifiques sont réintégré, dans les jours suivant la séance du conseil municipal, dans le recueil tarifaire de la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux pour une application au 1er janvier 2020 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date en 2020).

BUDGET

**19/654 Exercice 2019 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et
Adoptée à l'unanimité crédits de paiement - Décision Modificative n° 4.**

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

19/655 Budget Principal - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2020.

Adoptée à la majorité

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2020 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020.

19/656
Adoptée à
l'unanimité

Budget Primitif 2020 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Ville de Lille.

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement pour la Ville de Lille.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

19/657 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2020.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicitées le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations pour un montant global de 59.500 € et la signature de deux conventions financières.

19/658 Patrimoine - Vieille Bourse - Adoption d'une grille tarifaire et d'un règlement intérieur.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire et d'approuver le règlement intérieur relatifs à l'usage général de la cour intérieure et des arcades de la Vieille Bourse, sise place Charles de Gaulle à Lille.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

19/659 **Convention entre la Ville et l'Association Départementale Office Central de la**
Adoptée à **Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE).**
l'unanimité

Pour contribuer à l'ouverture de l'école sur son environnement humain, social, économique et culturel, la Ville de Lille entretient des relations partenariales avec les coopératives OCCE implantées sur son territoire, affiliées à l'OCCE du Nord, qui organisent des activités sportives, musicales, culturelles dans les quartiers. Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention entre la Ville et l'Association Départementale Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE) pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020, renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

POLITIQUE EN FAVEUR
DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

19/660 **Délégation Droits des femmes - Subventions aux associations - Quatrième répartition.**
Adoptée à
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la 4^{ème} répartition de subventions accordées au titre de la délégation Droits des femmes, pour soutenir trois actions, pour un montant total de 2.800 €.

CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

19/661 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adoptée à **présumée.**
l'unanimité

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans la délibération. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse des créances.

19/662 **Acquisition de sel de déneigement - Procédure d'appel d'offres.**
Adoptée à
l'unanimité

Les conditions météorologiques d'hiver impliquent que la Ville de Lille et ses Communes associées disposent d'une réserve suffisante de sel de déneigement afin d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

ACTION FONCIÈRE

19/663 **Quartier Bois-Blancs - Bien situé 2 rue Guillaume Tell - Déclassement du domaine public communal.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville dispose d'un parc de logements situés au sein de groupes scolaires et affectés aux enseignants du 1^{er} degré. Si la réglementation en vigueur impose aux communes une obligation de mettre disposition des instituteurs un logement de fonction lorsqu'ils en font la demande, il n'en est pas de même pour les professeurs des écoles. Dans ce cadre, un axe de valorisation de ce patrimoine spécifique a notamment été développé : la mise en vente des logements physiquement et juridiquement détachables des écoles. Le logement situé 2 rue Guillaume Tell entre dans cette catégorie et peut être mis en vente. Il appartient au domaine public communal ; sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public. Sa désaffectation est effective et doit être à présent confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

19/664 **Quartier Lille-Fives - ZAC FCB - AFUL Passage de l'Internationale - Adhésion de la Ville à l'association - Désignation du représentant de la Ville dans les instances de l'association.**
Adoptée à l'unanimité

L'opération d'aménagement « Fives Cail Babcock » (FCB) doit permettre la création d'environ 160 000 m² de surface de plancher à usage d'activités économiques, commerciales, de services, de logements et d'équipements publics. L'ensemble immobilier dit « Passage de l'Internationale » s'inscrit dans le cadre de la restructuration de l'ancien site industriel Fives-Cail-Babcock. Les halles F6, F7 et F8 Ouest ont été conservées et sont réinvesties par différents programmes immobiliers. Ces halles forment une structure unique constituée d'éléments interdépendants (poteaux, toitures, réseaux d'évacuation des eaux pluviales, etc.). La dégradation de l'un des éléments de cette structure pourrait affecter la stabilité ou la solidité de chaque halle. Pour garantir la pérennité de l'ensemble immobilier par les différents programmes immobiliers, une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) est constituée pour gérer les ouvrages d'intérêt collectif constitutifs de sa stabilité et de sa solidité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'AFUL Passage de l'Internationale et de désigner le représentant de la Ville dans les instances de l'association.

19/665
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Lille-Fives - Fives Cail Babcock - Module agricole.

Le site Fives-Cail est l'un des secteurs majeurs de transformation de la Ville de Lille et en particulier pour le quartier de Fives et la Commune associée de Hellemmes. L'identité fivoise et le rapport du quartier à son passé industriel sont intimement liés à ce site qui porte la mémoire d'un siècle et demi d'activités industrielles. La restructuration du site a été engagée dès 2007 par la Ville et la MEL. Une zone d'aménagement concertée (ZAC) a été créée sur ce site par délibération communautaire du 25 juin 2010. La réalisation et l'aménagement de la ZAC ont été confiés à la SOCIETE DE RENOVATION ET DE RESTAURATION DE LILLE SORELI (SORELI) suivant délibération communautaire du 08 décembre 2011. Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Commission Européenne au titre du programme UIA (Actions Innovatrices Urbaines), la Ville de Lille a présenté, avec plusieurs partenaires publics et privés, dont la SORELI, le projet « Tast'in Fives ». Le projet présenté par la Ville a été approuvé par le comité de sélection du programme UIA le 27 septembre 2016. Il prévoit la construction dans la Halle F6 A de l'opération d'aménagement Fives Cail Babcock de locaux destinés à accueillir un Food court, une cuisine commune et un démonstrateur pédagogique d'agriculture verticale, appelé le module agricole. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition du module agricole et d'autoriser la signature, avec la SORELI, de la promesse synallagmatique d'achat, ainsi que l'acte authentique d'achat.

19/666
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vieux-Lille - Biens communaux sis aux 72 et 74 rue Royale - Cession.

Pour faire suite au déménagement à venir de la Maison des associations, la Ville de Lille a lancé un appel à projets sur les deux biens communaux qu'elle occupait situés aux 72 et 74 rue Royale le 11 mars 2019. L'ensemble immobilier, représenté au cadastre sous la section KX 153 et 154 pour une contenance de 692 m², est protégé par le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur. Une partie de la parcelle KX n° 153 est protégée comme espace boisé classé. Il est proposé au Conseil Municipal de céder l'ensemble immobilier à l'étude notariale DEHOUX-GRAUX et PROUVOST-DEWERDT au prix de 1.800.000 €.

HABITAT DURABLE

19/667
Adoptée à
l'unanimité

Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, à développement durable et ravalement de façades.

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées par les habitants.

19/668 **Aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Convention de partenariat entre la Ville et les opérateurs.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville souhaite, conformément à l'article L. 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, soutenir deux opérations de réhabilitation. La première concerne une opération de réhabilitation de 16 logements sociaux dans le cadre d'un partenariat entre La Sauvegarde du Nord et Lille Métropole Habitat (LMH). Il s'agit d'un projet d'habitat inclusif s'appuyant sur le réinvestissement de la résidence Notre Chez Nous située rue Robespierre à Lille-Sud. La gestion sera assurée par la Sauvegarde du Nord, qui portera une partie des travaux permettant la restructuration de l'immeuble en complément des 602.908 € TTC de travaux assurés par LMH. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide de 64.000 € pour la réalisation de cette opération, soit 4.000 € par logement. Par ailleurs, la Ville avait décidé de soutenir la construction de 29 logements en accession sociale à la propriété au sein de l'opération Esterra rue de la Justice par une délibération n° 14/629 du 06 octobre 2014. L'opérateur Logis Métropole a cependant commercialisé 30 logements. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 7.000 € pour la réalisation de ce trentième logement. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les maîtres d'ouvrage de ces opérations et la Ville.

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

19/669 **Maison de l'Habitat Durable - Subvention à l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts-de-France au titre de l'année 2020 - Convention entre l'association et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) Hauts-de-France propose de poursuivre en 2020 le partenariat avec la Ville de Lille pour développer des actions de sensibilisation des copropriétaires au fonctionnement de leur copropriété. Elle propose d'intervenir sur différents volets : un volet « conférences juridiques et ateliers pratiques ouverts aux copropriétaires », un volet « mise en relation » des copropriétaires participant aux animations et un volet « sensibilisation » avec l'animation d'une journée de sensibilisation et l'élaboration de supports. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.000 € à l'ARC Hauts-de-France pour la réalisation des actions détaillées ci-dessus, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs 2020 entre l'association et la Ville.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

19/670 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)**
Adoptée à **2016/2020 - Subvention à l'association Magdala.**
l'unanimité

Depuis 1986, l'association Magdala rassemble des personnes en situation de précarité ou de fragilité et ceux qui les accompagnent. Elle porte la création d'un Food Truck Solidaire en s'appuyant sur un partenariat avec l'Université Catholique de Lille. Support d'un chantier d'insertion, des personnes en grande précarité pourront être embauchées. Cette opportunité leur permettra de reprendre confiance en elles et d'avoir une expérience professionnelle avec un contrat de travail CDDI. Afin de mener à bien ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative en apportant, dans le cadre du PLDESS, le concours financier de la Ville sous la forme d'une aide au démarrage de 15.000 €.

19/671 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)**
Adoptée à **2016/2020 - Subvention à la SCIC "La Voisinierie de Wazemmes".**
l'unanimité

La SCIC "La Voisinierie de Wazemmes" a pour ambition de créer au sein du quartier un lieu original de quotidienneté – un lieu de rencontres et de création de lien –, de briser l'isolement, d'encourager l'échange, le partage, de favoriser la convivialité, de fédérer des énergies autour de projets locaux et de soutenir la création et le développement des structures associatives du quartier. Le lieu s'articulera autour de trois activités : un café intergénérationnel, une cantine de quartier et une conciergerie solidaire. Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative en apportant, dans le cadre du PLDESS, le concours financier de la Ville sous la forme d'une subvention pour l'aide au démarrage de 12.000 € et d'une souscription au capital par l'achat de 40 parts sociales d'un montant total de 2.000 €.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

- 19/672** **Lecture publique - Subventions aux associations.**
Adoptée à l'unanimité
- Dans le cadre de la politique de soutien aux opérateurs culturels s'inscrivant dans la promotion de la littérature contemporaine et la lutte contre l'illettrisme, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes : littérature etc, la Contre allée, les libraires indépendants, l'Université du Temps libre, Zazie mode d'emploi et Amopa.
- 19/673** **Bibliothèque municipale - Convention quinquennale de pôle associé documentaire entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille.**
Adoptée à l'unanimité
- Il s'agit de renouveler, pour une durée de cinq ans, le partenariat documentaire et notamment le dépôt légal imprimeur entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Lille qui arrive à échéance fin 2019. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention qui fixe les conditions de partenariat établi entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle associé pour les années 2020 à 2024.
- 19/674** **Bibliothèque municipale - Convention de partenariat entre l'Université de Lille et la Ville de Lille.**
Adoptée à l'unanimité
- Du fait de l'intérêt des fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale de Lille (bmL) et des sujets d'étude et de recherche d'étudiants et personnels de l'Université de Lille, notamment et principalement dans le laboratoire IRHIS (Institut de Recherches Historiques du Septentrion), des contacts et échanges sont fréquents. Depuis de nombreuses années et plus largement depuis 2017, des collaborations ont eu lieu. Afin d'ancrer ces collaborations dans la longue durée et d'officialiser un partenariat qui pourra ainsi être plus fortement valorisé par les partenaires, il convient d'établir, pour une durée de trois ans, une convention cadre de partenariat documentaire entre l'Université de Lille et la Ville de Lille fixant les conditions du partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention cadre pour les années 2020 à 2022 et d'en autoriser la signature.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

19/675

Adoptée à

l'unanimité

Ambassadeurs Santé - Appel à projets 2019 - Subvention au Centre social Mosaïque.

La Ville de Lille a mis en place un appel à projets 2019 « Action des ambassadeurs.drice.s santé » afin de développer la participation des habitant.e.s investi.e.s dans ce projet. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.200 € au Centre social Mosaïque.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

19/609
Adoptée à
l'unanimité

Délégation Soutien Scolaire - Alphabétisation - Lutte contre l'illettrisme - Convention et subvention avec l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV).

L'AFEV propose l'accompagnement individuel d'enfants par des étudiants et la mise à disposition de volontaires en service civique en résidence dans des établissements scolaires. L'accompagnement individuel participe à sécuriser l'enfant dans son parcours éducatif en lien avec sa famille. Les volontaires en service civique « en résidence » permettent un encadrement adulte motivé par un engagement citoyen, en coopération avec des bénévoles, les équipes éducatives et les familles. Pour soutenir ces actions dans les établissements scolaires lillois, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € et la signature d'une convention avec l'AFEV.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

19/676 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Prise en charge des frais de scolarité des**
Adoptée à **élèves par leurs communes de résidence - Conventions avec les Communes de**
l'unanimité **Ronchin et de Wambrechies.**

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2017, la Ville de Lille a proposé aux communes dont les ressortissants étaient élèves du Conservatoire de prendre en charge une partie de leurs frais de scolarité. Les Communes de Ronchin et de Wambrechies ont souhaité faire partie du dispositif. La présente délibération prévoit les conventions avec ces communes pour leur participation au fonctionnement du Conservatoire de Lille au titre d'une part compensatoire pour les élèves ressortissants de leurs communes, pour l'année scolaire 2019-2020.

19/677 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec les Villes**
Adoptée à **de Roubaix, avec Amiens Métropole, Arras et Tourcoing, et avec le Commandement**
l'unanimité **des Musiques de l'Armée de Terre.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Roubaix dans le but de formaliser la collaboration pédagogique qui permettra d'obtenir un agrément commun CRR de Lille / CRD de Roubaix pour l'ouverture de classes préparant à l'enseignement supérieur en Danse....). Sur le même principe, il est demandé au Conseil Municipal la signature d'une convention entre les villes de Lille, Arras, Tourcoing et Amiens Métropole qui est proposée. Elle précise les processus de complémentarités et de responsabilités partagées entre les 4 conservatoires de ces collectivités dans le but de déposer un dossier de demande d'agrément commun pour obtenir l'ouverture de classes préparant à l'enseignement supérieur en Théâtre. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec la Musique de l'Infanterie pour permettre la collaboration avec un orchestre professionnel militaire spécialisé dans l'esthétique musicale des Brass Band.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

19/678 Service Communal d'Hygiène et de Santé - Habitat indigne - Remise Gracieuse.

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville, par l'intermédiaire du Service Communal d'Hygiène et de Santé, est amenée à réaliser, à la place des propriétaires défaillants, des travaux d'office pour sécuriser des logements et garantir la santé des occupants et des riverains. Des titres de recettes sont émis pour récupérer ces dépenses auprès des propriétaires concernés. Conformément à l'article L. 1311-4 du Code de la Santé Publique, un arrêté préfectoral a autorisé les services municipaux à procéder au débarras d'office et au nettoyage du logement sis 18/17 boulevard de Metz à Lille. Le 03 mai 2018, sur commande de la Ville de Lille, la société DDH a réalisé ces travaux pour un montant de 972 €, rendant ainsi les lieux à son usage normal et au bien-être de son occupante. En raison de son impossibilité de procéder au remboursement et sur critères sociaux, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse.

19/679 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville - Conditions générales d'utilisation des données relatives au dispositif.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la CAF du Nord et la Ville ainsi que les conditions générales d'utilisation des données relatives au dispositif.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

19/680 **Aide à caractère social au déménagement et à la réinstallation attribuée aux ménages**
Adoptée à **contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi**
l'unanimité **d'aides.**

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages (au cas par cas) dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer cette aide à plusieurs ménages pour un montant total maximal de 6.200 € et prenant en considération l'évolution de leur situation ou les conditions de leur relogement.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- 19/681 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.**
Adoptée à l'unanimité
- La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations présentées dans la délibération pour un montant total de 5.800 €.
- 19/682 Quartier Lille-Moulins - Ancienne école St Exupéry boulevard de Strasbourg - Mise à disposition à l'Ile de solidarité.**
Adoptée à l'unanimité
- L'Ile de solidarité est une association qui intervient auprès des sans-abris, des sans domicile fixe et des réfugiés sur le territoire de la ville de Lille et au-delà. De manière complémentaire à son activité de maraude sociale, l'association projette d'accueillir un public en grande difficulté en vue de réaliser un accompagnement social, contribuant ainsi au désengorgement des dispositifs existants. Des locaux sis boulevard de Strasbourg au rez-de-chaussée de l'ancienne école Saint-Exupéry, d'une surface de 225.40 m², répondent aux besoins de l'association et peuvent être mis à sa disposition. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de ces locaux à l'association.
- 19/683 Quartier Lille-Moulins - Ancienne école St Exupéry boulevard de Strasbourg - Mise à disposition de l'association Sock en stock.**
Adoptée à l'unanimité
- Sock en stock est une association dont l'objet est la fourniture à un public en nécessité d'articles textiles collectés dans le cadre de campagnes de dons. Un local sis boulevard de Strasbourg, au rez-de-chaussée de l'ancienne école Saint-Exupéry, d'une surface de 73 m², répond aux besoins de l'association afin d'y faire du stockage de chaussettes et du tri avant redistribution. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de ces locaux à l'association.

19/684 **Quartier Lille-Moulins - Ancienne école St Exupéry boulevard de Strasbourg - Mise à disposition de l'association Sans maille ça caille.**
Adoptée à
l'unanimité

Sans maille ça caille est une association dont l'objet est de collecter, trier et distribuer gratuitement à destination des publics en situation de précarité des vêtements et des produits d'hygiène ou de première nécessité. Un local sis boulevard de Strasbourg, au rez-de-chaussée de l'ancienne école Saint-Exupéry, d'une surface de 73 m², répond aux besoins de l'association et peut être mis à sa disposition (partage avec l'association Sock en stock). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de ce local à l'association.

19/685 **Budget participatif - Projet de déploiement de Frigos solidaires - Conventions de mise à disposition d'un réfrigérateur "frigo-solidaire".**
Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement sur un projet déposé par le Conseil Municipal d'Enfants, qui propose le déploiement de « frigos solidaires » dans chacun des 10 quartiers de la ville et dans les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Le déploiement des 12 « frigos solidaires » dans chaque quartier et dans les Communes associées se réalise ainsi progressivement au cours de l'année 2019. Les premières installations ont eu lieu cet été, dans les quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives et sur la Commune associée de Lomme. Il est proposé de poursuivre l'expérimentation par le déploiement de frigos supplémentaires sur les territoires de Moulins (association La Passerelle) et d'Hellemmes (SARL SCIC Le Polder).

VIE ASSOCIATIVE

19/686 **Vie associative - Subvention à l'association France Bénévolat Nord.**
Adoptée à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association France Bénévolat Nord pour un total de 2.000 €.

19/687 **Quartier Lille-Centre - Ancienne MEP - Mise à disposition de locaux à France Bénévolat - Gratuité.**
Adoptée à
l'unanimité

Partenaire de la Ville de Lille, l'association France Bénévolat occupait des locaux au sein de la Maison des Associations (MDA) rue Royale. De la même manière que la MDA, son déménagement vers le bâtiment de l'ancienne MEP sise place Georges Lyon est en cours. Les locaux identifiés à son usage exclusif sont situés au 2^{ème} étage de l'aile Jean Bart et constituent un espace d'une surface totale de 41 m². Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de ces locaux au bénéfice de l'Association France Bénévolat.

MAISON DES ASSOCIATIONS

19/688
Adoptée à
l'unanimité

Tarification de nouveaux services à la Maison des Associations relocalisée rue Jean Bart.

La Maison des Associations va déménager au 27 rue Jean Bart à Lille. Structure de services aux associations, lieu de citoyenneté et d'échanges inter associatifs, ses services vont évoluer pour répondre au mieux à la demande associative. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des nouveaux services proposés par la Maison des Associations.

Séance du 19 décembre 2019

Rapporteur : Latifa LABBAS

PROJET « LILLE VILLE DE LA SOLIDARITÉ »

19/689
Adoptée à
l'unanimité

Dons aux œuvres et mécénat d'entreprise en faveur des actions de solidarité mises en œuvre par la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les promesses de dons faites par les particuliers ou les entreprises locales en faveur des opérations de solidarité portées par la direction Jeunesse et Initiatives Solidaires.